Les voies réservées : covoiturage, taxis et contrôles

I. Entrée en matière : définition

Une voie réservée est affectée à certaines catégories ou à un nombre minimal d'occupants. Le losange blanc sur fond bleu ou noir signale cette affectation ; panneaux, activation et arrêté local précisent l'accès.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Que signifie le panneau au losange blanc ?

.....

2. Comment compter les occupants d'une voie indiquée 2+ ?

.....

3. Quelles catégories faut-il vérifier en plus des véhicules suffisamment occupés ?

.....

4. Comment décider si une voiture électrique occupée par le seul conducteur peut entrer ?

.....

5. Comment analyser un contrôle de covoiturage et le distinguer d'un radar de vitesse ?

.....

À l'oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



LOSANGE : VOIE RÉSERVÉE

2+ = conducteur + au moins une autre personne

Bus, taxis et autres ayants droit : lire les règles de l'axe.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS

Caméras : occupants, catégorie, plaque → **Vérification par un agent**

Activation, secours et dérogations : vérifier localement. Ce contrôle est distinct de la vitesse.

1	Il signale une voie réservée à des catégories définies. En signalisation dynamique, vérifier si le losange est allumé ; avec une signalisation fixe, lire les horaires et les conditions affichés.
2	Deux personnes au total sont nécessaires : conducteur compris. Les enfants comptent ; un animal ne compte pas. Aller chercher un passager ne permet pas d'emprunter la voie avant qu'il soit à bord.
3	Le cadre du losange vise par défaut transports en commun et taxis. Les services de secours et de sécurité, VTC avec client ou autres dérogations dépendent des règles locales. Taxi et VTC ne sont pas équivalents.
4	Lire l'activation et les ayants droit de l'axe. L'électrique seul n'est pas autorisé partout : sur le périphérique parisien, il faut normalement deux occupants ou une autre dérogation reconnue.
5	Les caméras peuvent détecter occupants, catégorie et plaque ; dans le dispositif documenté, un agent vérifie avant de verbaliser. Cela contrôle le droit d'accès, distinct de la vitesse. Ne pas supposer tous les appareils ou toutes les fonctions déployés partout.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
2+ : conducteur compris	Exemple : un adulte et un enfant comptent pour deux
Taxis, bus, secours, dérogations	Lire les catégories admises sur l'axe concerné
Contrôle de l'accès	Caméras et vérification par agent selon le dispositif

V. Réglementation et sanctions utiles

Usage non autorisé : amende forfaitaire de 135 €. Exemple documenté sur le périphérique parisien : verbalisation assistée par ordinateur depuis le 2 mai 2025 ; secours et forces de sécurité, dont ambulances privées, font partie des ayants droit locaux. Ne pas généraliser ce dispositif à toutes les voies.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Légifrance - Signalisation au losange, arrêté du 29 janvier 2025

Service Public - Exemple du périphérique parisien : accès et contrôle

Ministère des Transports - Voies réservées et aide au contrôle

Voies réservées : reconnaître les panneaux

Ces dessins pédagogiques montrent les formes et symboles à reconnaître. La catégorie autorisée, la voie concernée et les conditions d'application se lisent ensemble.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



LlosANGE FIXE

Voie réservée : lire les catégories et les horaires éventuels.



LOSANGE LUMINEUX

Son allumage indique l'activation du dispositif dynamique concerné.



TRANSPORTS EN COMMUN

Panneau B27a : voie réservée aux transports en commun. Lire les compléments.



COMPLÉMENT LOCAL

Exemple de texte : l'accès des taxis se vérifie avec la signalisation de la voie.



VÉLO : ROND BLEU

B22a : aménagement obligatoire pour les cycles concernés.



VÉLO : CARRÉ BLEU

C113 : aménagement conseillé et réservé ; pas un accès pour les voitures.

Représentations pédagogiques. Le texte TAXIS est un exemple de complément, pas un panneau autonome.

Le losange n'est pas un accès universel

Le cadre par défaut vise transports en commun, taxis et véhicules avec le nombre minimal d'occupants. Des catégories supplémentaires ou des exclusions peuvent résulter de l'arrêté local et de la signalisation. Une voiture électrique seule n'est pas autorisée sur toutes les voies au losange.

Vélo : distinguer obligation et affectation

Le rond bleu indique un aménagement obligatoire pour les cyclistes concernés ; le carré bleu indique un aménagement conseillé et réservé. Le caractère conseillé pour un cycliste n'autorise pas une voiture à l'utiliser. Les exceptions éventuelles doivent être vérifiées.

Sources de cet approfondissement

Légifrance - Voies réservées, texte consolidé au 22 août 2026

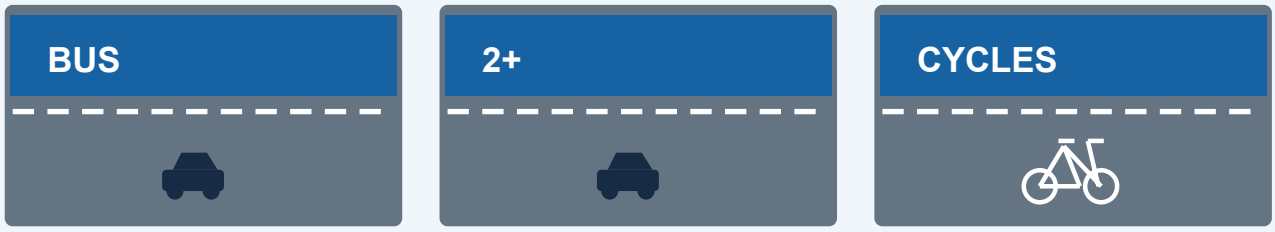
Ministère des Transports - Référentiels et signalisation des voies réservées

Maison de la sécurité routière du Doubs - Pistes et panneaux B22a/C113

Comparer les voies et les ayants droit

Ne pas confondre une voie de bus, une voie au losange, une piste cyclable et une bande d’arrêt d’urgence. Une même personne peut être autorisée sur l’une et pas sur l’autre.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



Autres accès : vérifier — **Conducteur compris** — **Rond ou carré à lire**

Schémas de principe : la signalisation réelle et l’arrêté local définissent les accès et les traversées.

Exemple local : périphérique parisien

Le dispositif documenté admet notamment les véhicules avec au moins deux personnes, bus, taxis, VTC avec client, services de secours et forces de sécurité, dont ambulances privées. Les bénéficiaires CMI-S/CES suivent une procédure locale d’enregistrement. L’électrique seul ne donne pas une autorisation générale.

Deux situations à distinguer

Un conducteur avec son enfant atteint deux personnes : le conducteur compte et l’enfant aussi. Un conducteur seul qui va chercher quelqu’un n’atteint pas encore ce seuil. Si une file paraît vide, elle reste réservée lorsque ses conditions d’activation s’appliquent.

Situation / notion	Repère / action
Voie au losange	Nombre d’occupants et catégories locales
Voie de bus	Transports en commun ; autres accès seulement si autorisés
Aménagement cyclable	Usagers admis selon sa réglementation
Bande d’arrêt d’urgence	Pas une voie normale pour dépasser un bouchon
Véhicule électrique seul	Vérifier une dérogation propre à l’axe

Sources de cet approfondissement

Service Public - Exemple du périphérique parisien : accès et contrôle

Ministère des Transports - Voies réservées et aide au contrôle

Maison de la sécurité routière du Doubs - Pistes et panneaux B22a/C113

Activation, changement de voie et contrôle

Une décision sûre se construit avant l’entrée dans la voie : lire, vérifier son droit, contrôler autour de soi et seulement ensuite se déplacer.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



DÉTECTION	VÉRIFICATION	CONSTATATION
Occupants, catégorie et plaque	Agent habilité dans le dispositif	Procès-verbal si infraction

Les explications ci-dessous précisent le raisonnement et ses limites.

Fixe, horaire ou dynamique

Avec un panneau fixe, lire les panonceaux d’horaires et de catégories. Avec un dispositif dynamique, observer le losange et les messages affichés ; son extinction peut libérer la voie dans le dispositif concerné. Cela ne transforme pas une autre voie réservée, fixe, en voie libre. Lire également la limitation de vitesse éventuellement modifiée.

Ce que fait un contrôle de covoiturage

Dans les dispositifs d’aide documentés, des caméras détectent le nombre d’occupants, la catégorie et la plaque. Un agent examine les situations suspectées avant la verbalisation. Ce système contrôle le droit d’accès ; il ne faut pas le confondre avec un radar de vitesse ni supposer les mêmes capacités sur tous les axes.

Réagir sans manœuvre brusque

Si l’on constate que l’on n’est pas autorisé, rechercher un changement de voie sûr, contrôler et signaler. Ne pas couper une ligne interdite ou une trajectoire pour échapper à une caméra. Le non-respect d’une voie réservée expose à une amende forfaitaire de 135 €. Les conditions locales et le cadre expérimental doivent rester vérifiés.

Situation / notion	Repère / action
Situation : losange allumé, conducteur seul	Rester sur une voie générale sauf dérogation applicable
Situation : taxi ou secours	Vérifier la catégorie et les règles de l’axe
Situation : urgence personnelle	Alerter les secours ; la voiture ne devient pas prioritaire

Sources de cet approfondissement

Ministère des Transports - Voies réservées et aide au contrôle

Service Public - Exemple du périphérique parisien : accès et contrôle

Légifrance - Voies réservées, texte consolidé au 22 août 2026

Légifrance - Prolongation, arrêté du 28 juillet 2026

VI. Sensibilisation à la sécurité routière

Ne pas changer brusquement de voie à la découverte du losange. Une voie fluide n’est pas libre d’accès. Vérifier les règles de l’axe : une dérogation accordée ailleurs ne vaut pas automatiquement ici.